



Review of the Mediterranean Strategy for Sustainable Development

Document de travail sur la structure et la vision de la SMDD 2.0 pour la réunion du Comité de pilotage de la CMDD

1. Introduction

Le présent document propose des indications initiales et une vision pour une Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD) révisée, afin de les soumettre à la discussion lors de la réunion du Comité de pilotage de la CMDD, en juin 2014. Les propositions sont fondées sur les résultats du processus de consultation entrepris pendant la première phase de l'examen de la SMDD.

Du 10 avril au 9 mai 2014, une large consultation des parties prenantes s'est principalement intéressée aux synergies avec d'autres initiatives régionales, aux problèmes envisageables et à une vision pour une SMDD 2.0. À cette fin, un document de consultation contenant des éléments de fond, des propositions et des questions a été soumis aux parties prenantes afin d'obtenir leurs retours et leurs avis. Ce document de consultation a été largement diffusé: plus de 6 000 contacts ont reçu un courriel les invitant à participer à cette première consultation des parties prenantes dans le cadre de la révision de la SMDD.

Cinquante-cinq réponses au total ont été reçues, et les profils des participants à la consultation des parties prenantes s'établissent comme suit:

Programme-cadre (FP) PAM	Membres CMDD	Partenaires PAM	PAM/PNUE Représentants CAR	Parties prenantes clefs (Organisations régionales / nationales)	Autres parties prenantes, experts thématiques
6	6	7	3	19	19

Chevauchements: Parmi les participants à la consultation, 5 personnes du Programme-cadre (FP) du PAM sont aussi membres de la CMDD. Tous les membres de la CMDD qui ont répondu à la consultation sont des représentants de Parties contractantes.

À partir des résultats de la première consultation des parties prenantes et de discussions au sein du système du PAM, le présent document vise à préparer la Structure/Cadre de la SMDD 2.0. Il est organisé comme suit:

1. Structure actuelle de la SMDD 1.0 et pourquoi nous souhaitons la réviser;
2. Questions à aborder dans la SMDD 2.0;
3. Indications initiales pour une structure de la SMDD 2.0.
4. Proposition de vision pour la SMDD 2.0

2. Contexte

Lors de leur dix-huitième réunion ordinaire, à Istanbul, Turquie (décembre 2013), les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont demandé au Secrétariat du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM/PNUE) de lancer le processus de révision de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD 1.0) dans la perspective de soumettre une SMDD 2.0 aux Parties contractantes pour examen et adoption lors de leur

dix-neuvième réunion (CdP19) qui se tiendra en décembre 2015, en Grèce (UNEP(DEPI)/MED IG.21/9).

La révision de la SMDD 1.0 est conduite par la Commission méditerranéenne de développement durable (CMDD) avec l'aide du Secrétariat de la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée¹ (Convention de Barcelone). Le travail technique en appui de la révision de la SMDD 1.0 est réalisé par le PAM/PNUE, par l'intermédiaire de son Centre d'activités régionales / Plan Bleu (CAR/PB), et avec l'aide des autres CAR.

La révision de la SMDD a été officiellement lancée à Malte, le 14 février 2014, par le Ministre maltais pour le développement durable, l'environnement et les changements climatiques, M. Leo Brincat: voir communiqué de presse. Pour soutenir ce processus de révision de la SMDD, un site Web dédié et une plateforme utilisateur sont disponibles depuis février 2014.

3. Structure actuelle de la SMDD 1.0 et pourquoi nous souhaitons la réviser

Adoptée en 2005 par toutes les Parties contractantes à la Convention de Barcelone, la SMDD 1.0 offre un cadre d'orientation intégratif visant à réaliser la vision d'une région méditerranéenne durable et à déployer des politiques de développement durable dans les pays riverains. Elle est aussi une réponse régionale au programme mondial de développement durable: Agenda 21, Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

La SMDD 1.0 a pris en considération les principes de l'Union pour la Méditerranée (Euromed) (Processus de Barcelone). Elle a été élaborée dans le cadre d'un large processus participatif qui permet son adaptation au niveau des pays et tient compte de la diversité méditerranéenne.

Ayant adopté une approche intégrée du développement économique et social, de la protection de l'environnement et de l'avancement culturel, la SMDD 1.0 instaure quatre objectifs qui visent à promouvoir des avancées vers la durabilité, dans les domaines de l'économie, du social et de l'environnement, ainsi que dans celui de la gouvernance, à savoir:

- Objectif 1: Contribuer à promouvoir le développement économique en valorisant les atouts méditerranéens;
- Objectif 2: Réduire les disparités sociales en réalisant les Objectifs du Millénaire pour le développement et renforcer les identités culturelles;
- Objectif 3: Changer les modes de production et de consommation non durables et assurer une gestion durable des ressources naturelles; et
- Objectif 4: Améliorer la gouvernance à l'échelle locale, nationale et régionale.

La SMDD 1.0 a également établi sept domaines d'action prioritaires interdépendants dans lesquels il est indispensable de faire des progrès concrets:

1. La gestion intégrée des ressources et des demandes en eau;
2. La gestion plus rationnelle de l'énergie, l'utilisation accrue des sources d'énergie renouvelables et l'adaptation, en les atténuant, aux effets du changement climatique;
3. La mobilité durable, grâce à une gestion appropriée des transports;

¹ Les Parties contractantes à la Convention de Barcelone sont les 21 pays riverains de la mer Méditerranée et l'Union européenne (UE).

4. Le tourisme durable, secteur économique porteur;
5. L'agriculture et le développement rural durables;
6. Le développement urbain durable;
7. La gestion durable de la mer, du littoral et des ressources marines.

La matrice en annexe 1 de la SMDD résume le cadre logique de la Stratégie et indique les interrelations entre les quatre grands objectifs et les sept domaines d'action prioritaires.

4. Avis concernant la structure de la SMDD 2.0 à partir de la CdP18 et de la quinzième réunion de la CMDD

La présente section s'inspire des conclusions de la quinzième réunion de la CMDD tenue à Malte en juin 2013 et de la décision de la CdP18 concernant la révision de la SMDD, pour en détacher les thèmes clefs relatifs aux questions et à la structure qu'il convient de prendre en considération dans la révision de la SMDD. Lors de leur quinzième réunion, qui s'est tenue à Malte (10-12 juin 2013), les membres de la CMDD ont recommandé la révision de la SMDD 1.0, en soulignant quatre aspects pertinents pour la structure de la SMDD révisée:

- "...Les processus mondiaux suivant Rio+20 et intégrant mieux le développement durable nécessit[ai]ent que la Convention de Barcelone renouvelle la SMDD"; et,
- "...Les thèmes actuels ont été considérés comme valides, mais un travail doit être effectué en ce qui concerne leur structure et leur articulation".
- L'intégration des domaines d'action prioritaires du PAM, tels que la GIZC et les processus pertinents tels que l'Approche écosystémique doit être fixée.
- La prise en compte d'autres problématiques telles que la gestion des déchets, l'éducation environnementale, l'économie circulaire, l'économie verte et la gouvernance est nécessaire.

Les éléments pertinents de la décision de la CdP18 concernant la révision de la SMDD sont les suivants:

- "...Demander au Secrétariat d'assurer que la version révisée de la SMDD est arrimée avec les processus mondiaux, régionaux et du PAM";
- "...Demander au Secrétariat de veiller à ce que la SMDD révisée comprenne l'intégration des domaines d'action prioritaires du PAM (tels que, entre autres, la Gestion intégrée des zones côtières [GIZC]) et les processus connexes (comme, notamment, l'Approche écosystémique et le Plan d'Action sur la consommation et la production durables [CPD]), et qu'elle porte également sur d'autres questions";
- '...Demander au Secrétariat de veiller à ce que la SMDD révisée intègre les orientations stratégiques du Plan d'action sur la CPD et autres politiques pertinentes'.

Ayant débuté par des considérations liées aux résultats de Rio+20, la décision de lancer un processus intergouvernemental pour élaborer les Objectifs de développement durable (ODD) est un résultat particulièrement pertinent pour la révision de la SMDD. Le document issu de Rio+20 "*L'avenir que nous voulons*" insistait lui aussi sur une économie verte dans

le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté comme l'un des moyens précieux dont nous disposons pour parvenir au développement durable, et adoptait un Cadre décennal de programmation (10YFP) concernant les modes de consommation et de production durables (CPD). De plus, dans sa section sur les océans et les mers, les résultats clés de Rio+20 sont notamment l'engagement fondamental des pays à protéger et à régénérer la santé, la productivité et la résilience des océans et des écosystèmes marins, et à maintenir leur biodiversité en assurant leur conservation et leur exploitation durable pour les générations actuelles et futures, et à appliquer efficacement une démarche écosystémique et l'approche de précaution dans la gestion des activités influant sur le milieu marin, dans le respect du droit international, afin de tenir les engagements pris concernant les trois dimensions du développement durable à prendre en compte dans la révision.

L'un des processus clés né de Rio+20, celui de l'élaboration des ODD, offre une possibilité de révision de la SMDD. L'une des voies qu'il serait envisageable d'explorer dans les discussions sur la révision de la SMDD serait celle consistant à élaborer des ODD au niveau méditerranéen, ce qui permettrait à la région méditerranéenne de conserver son statut de référent dans les domaines de la gouvernance environnementale et de la durabilité. Ces éventuels "ODD méditerranéens" devraient concorder avec les ODD mondiaux, tout en étant adaptés à la région. La deuxième voie à explorer consisterait donc à déterminer comment assurer la synergie avec le processus mondial des ODD en garantissant la cohérence entre les objectifs et cibles de niveau mondial et ceux de la région méditerranéenne, et tout en permettant l'innovation et la spécificité régionales. Une troisième question à se poser sur la relation entre la révision de la SMDD et les ODD a trait à la portée des deux exercices. Alors que la décision de la CdP18 sur la réforme de la CMDD soulignait que l'objectif de la CMDD devrait être "... l'intégration du pilier environnemental dans les autres politiques publiques, en se concentrant sur l'interface entre l'environnement et le développement ...", les ODD couvriront tous les piliers du développement durable. La relation entre la structure de la SMDD et les ODD sera reprise dans la suite du présent document.

Un deuxième élément clé émergeant des conclusions de la quinzième réunion de la CMDD et de la décision de la DdP18 a trait aux synergies et à la cohérence entre la SMDD et les autres initiatives régionales, tant celles menées par le PAM que celles dirigées par d'autres acteurs. Au-delà de la nécessité d'envisager des initiatives et instruments d'orientation aux niveaux mondial et régional, la révision de la SMDD devra faire sienne certaines initiatives et/ou instruments essentiels existants du PAM, tels que la Feuille de route pour la mise en œuvre de l'approche écosystémique pour la Méditerranée, le Plan d'action du Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières en Méditerranée (Protocole GIZC), le Cadre régional d'adaptation au changement climatique, la Feuille de route pour la CPD, etc. La SMDD révisée devra aussi développer des liens avec d'autres stratégies régionales ou cadres stratégiques existants ou à finaliser, tels que celles et ceux menés par l'Union pour la Méditerranée (UpM) sur l'eau, les énergies renouvelables, l'éducation, la dépollution, les villes durables, etc., et avec le Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM), sur la sécurité alimentaire et les forêts. En outre, les instruments et outils de l'UE les plus pertinents devraient aussi être pris en considération.

5. Questions à aborder dans la SMDD 2.0 et regroupement des domaines d'intérêts des ODD

D'après les résultats préliminaires de la première consultation des parties prenantes, beaucoup de problèmes essentiels affectant la région méditerranéenne ont été bien saisis dans la SMDD 1.0 et devraient être conservés dans sa révision. Les questions désignées par les parties prenantes ont été regroupées en un ensemble de thèmes, qui sont

présentés au Tableau 1 ci-dessous. Cette liste ne constitue qu'un résumé sommaire des questions soulevées lors de la consultation (voir pour plus de détails le *Résumé de la consultation* qui accompagne le présent document), et un résumé plus approfondi sera proposé pendant la réunion du Comité de pilotage de la CMDD, mais il semble utile de donner ici cette liste indicative des thèmes émergents, pour éventuellement guider les réflexions du Comité et éclairer la proposition de structure pour la SMDD 2.0 (voir Figure 1). Ainsi que l'on pouvait s'y attendre, beaucoup de ces thèmes correspondent bien aux thèmes qui émergent du processus de formulation des ODD. Le Tableau 2 montre comment ces thèmes s'insèrent dans les ODD. Il est important de noter à cet égard que les ODD sont élaborés avec un certain degré de finesse, de sorte que les correspondances thématiques entre les thèmes de la SMDD et les domaines des ODD pourraient apparaître de manière plus précise encore lorsque tout l'éventail de la SMDD définitive sera comparé aux ODD élaborés de façon plus approfondie.

Tableau 1: Ensemble de thèmes émergent des réponses à la Phase 1 de la consultation en vue de la révision de la SMDD

Population/Démographie
Questions sociales
Environnement/Biodiversité
Mer et littoral
Changement climatique
Eau
Énergie (et secteur de l'extraction)
Transport
Tourisme
Agriculture, développement rural, forêts
Déchets
Développement urbain
Économie verte
Gouvernance

Tableau 2: Relation entre les thèmes émergent de la Phase 1 de la consultation en vue de la révision de la SMDD, et les ODD

Population	<ul style="list-style-type: none"> - Axe prioritaire 1. Éradiquer la pauvreté, construire une prospérité partagée et promouvoir l'égalité. Éliminer partout la pauvreté sous toutes ses formes - Axe prioritaire 10. Villes et établissements humains durables. Construire des villes et des établissements humains inclusifs, sûrs et durables
Questions sociales	<ul style="list-style-type: none"> - Axe prioritaire 3. Santé et dynamique démographique. Vie en bonne santé à tout âge pour tous - Axe prioritaire 4. Éducation et apprentissage tout au long de la vie. Assurer une éducation de qualité et l'apprentissage tout au long de la vie pour tous - Axe prioritaire 5. Égalité des sexes et autonomisation des femmes. Atteindre partout l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
Environnement/Biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> - Axe prioritaire 14. Écosystèmes et biodiversité. Protéger et restaurer les écosystèmes terrestres et enrayer toutes les pertes de biodiversité
Mer et littoral	<ul style="list-style-type: none"> - Axe prioritaire 13. Préservation et utilisation durable des

	ressources marines, des océans et des mers. Prendre des mesures urgentes et significatives pour la préservation et l'utilisation durable des ressources marines, des océans et des mers
Changement climatique	- Axe prioritaire 12. Changement climatique. Prendre des mesures urgentes et significatives d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets. Établir un objectif de changement climatique basé sur les résultats de la CdP21 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)
Eau	- Axe prioritaire 6. Eau et assainissement. Eau et assainissement pour un monde durable
Énergie (et secteur de l'extraction)	- Axe prioritaire 7. Énergie. Assurer un accès à des ressources énergétiques abordables, modernes et fiables pour tous
Transport	- Axe prioritaire 10. Villes et établissements humains durables. Construire des villes et des établissements humains inclusifs, sûrs et durables
Tourisme	
Agriculture, développement rural, et forêts	- Axe prioritaire 2. Agriculture durable, sécurité alimentaire et nutrition. Éradiquer la faim et améliorer la nutrition pour tous par une agriculture durable et des systèmes alimentaires améliorés
Déchets	- Axe prioritaire 10. Villes et établissements humains durables. Construire des villes et des établissements humains inclusifs, sûrs et durables
Développement urbain	- Axe prioritaire 10. Villes et établissements humains durables. Construire des villes et des établissements humains inclusifs, sûrs et durables
Économie verte	- Axe prioritaire 8. Croissance économique, emploi et infrastructures. Promouvoir une croissance économique durable, soutenue et inclusive et des emplois décents pour tous - Axe prioritaire 9. Industrialisation et promotion de l'égalité entre les nations. Promouvoir une industrialisation durable et l'égalité entre les nations - Axe prioritaire 11. Consommation et production durables. Promouvoir les modèles de CPD
Gouvernance	- Axe prioritaire 15. Moyens de mise en œuvre/Partenariat mondial pour le développement durable. - Axe prioritaire 16. Sociétés pacifiques et inclusives, état de droit et institutions compétentes.

Source (ODD): **Document de travail pour la séance du 5 au 9 mai du Groupe de travail ouvert sur les ODD**

6. Structure/cadre envisageable pour la SMDD 2.0

Sur la base des discussions correspondant aux sections précédentes, le Comité de pilotage de la CMDD est invité à déterminer s'il estime nécessaire de revisiter la structure de la SMDD lors de sa révision, ou si la structure actuelle, fondée sur des secteurs économiques, et une gouvernance, est encore pertinente. L'une des principales contraintes, avec la structure actuelle est que, étant concentrée sur les milieux environnementaux et les secteurs économiques clés pour la région méditerranéenne, elle ne permet pas de prendre en considération les approches transversales ni des outils tels que l'économie verte, qui est l'un des produits essentiels de Rio+20, ni le changement climatique, qui est pourtant une question fondamentale pour la Méditerranée et qu'il ne faut surtout pas aborder sous le seul angle de l'énergie. Simultanément, la communauté des parties prenantes est bien structurée autour de ces thèmes environnementaux et ces secteurs économiques, de sorte qu'elle perdrait quelques avantages à cet égard si ces thèmes bien établis ne conservaient pas une certaine importance dans la SMDD révisée. Une autre option consisterait à fonder la structure de la SMDD 2.0 sur un ensemble d'ODD "méditerranéens". Trois options au moins se dégagent alors pour la structure/cadre de la SMDD 2.0, à savoir:

1. Conserver les sept domaines d'action prioritaires de la SMDD 1.0 (puisque beaucoup de questions de la SMDD 1.0 demeurent valides aujourd'hui en termes de développement durable);
2. Baser la structure/cadre sur des groupes de questions émergents et/ou transversaux; et
3. Baser la structure sur un ensemble d'ODD pour la Méditerranée.

L'analyse de la section précédente indique l'existence bien réelle d'une certaine convergence entre les thèmes émergents identifiés grâce à la révision de la SMDD, et les ODD. Cela mène à penser que les options 2 et 3 pourraient fournir un ensemble de thèmes similaires puisqu'elles ont de fortes affinités. Sur la base des considérations ci-dessus, relatives à la nécessité d'aborder les nouveaux thèmes transversaux du développement durable avec plus de souplesse, l'on peut avancer les indications initiales suivantes pour une structure thématique de la SMDD 2.0, qui pourraient devoir être mises à jour lorsque l'analyse fine de la Phase 1 de la consultation sera finalisée pour la réunion du Comité de pilotage de la CMDD. Les groupes suivants pourraient alors être proposés comme base thématique envisageable pour la SMDD 2.0:

1. Mers et littoraux (en liaison avec les objectifs d'Aichi et le Bon état écologique (BEE) des écosystèmes méditerranéens). Cet axe pourrait être lié à la feuille de route de l'approche écosystémique, en tenant compte également des activités relatives à la préservation de la biodiversité méditerranéenne (CAR/ASP, UICN-Med, MedPAN). Il pourrait aussi être lié au Plan d'action GIZC.
2. Urbanisation (en liaison avec les Villes durables). Ce thème est lié aussi au Plan d'action pour la mise en œuvre du Protocole GIZC (Plan d'action GIZC - CAR/PAP) et pourrait inclure également les transports terrestres et l'énergie.
3. Ressources naturelles, agriculture et sécurité alimentaire. Ces trois éléments pourraient être liés aussi à la préservation des habitats terrestres et aux eaux douces.
4. Changement climatique. Ce thème pourrait être lié au cadre régional méditerranéen d'adaptation au changement climatique, demandé par les Parties.
5. Transition vers l'économie verte: Ce thème pourrait être lié, entre autres, à l'efficacité des ressources et aux déchets, emplois verts, marchés publics écologiques, instructions économiques, ainsi qu'à la feuille de route pour la CPD en Méditerranée, élaborée par le projet Switch-Med (CAR/CPD).
6. Gouvernance, qui pourrait aborder des questions telles que le financement (bien que cela pourrait aussi entrer dans la section Économie verte), questions liées à la

Convention d'Aarhus telles que la participation du public, la recherche environnementale et l'innovation, y compris la coopération, l'inclusivité, le genre et l'environnement.

Quelques thèmes ne sont pas immédiatement abordés au travers des liens présentés au Tableau 2. L'un d'eux, et peut-être l'un des plus importants, est l'élimination de la pauvreté. Il s'agit d'un thème clef pour la Méditerranée et pour le développement durable. Compte tenu de l'insistance avec laquelle la décision de la CMDD à la DdP18 cherche à concentrer les efforts sur l'interface entre environnement et développement, le Comité de pilotage de la CMDD doit réfléchir à la façon d'aborder la pauvreté dans le cadre de la structure proposée pour la SMDD 2.0. Deux options peuvent être envisagées, à savoir la possibilité d'aborder la pauvreté comme un thème transversal dans la Stratégie, ou bien l'aborder dans le cadre des thèmes transversaux, parallèlement à d'autres questions telles que le genre. Compte tenu de l'importance de l'élimination de la pauvreté, il est nécessaire de lui conserver une certaine forme de prééminence. Notons enfin que le secteur du tourisme n'est quère facile à faire entrer dans cette proposition; cependant il devrait pouvoir être abordé au titre de l'économie verte. Son caractère prédominant dans la région méditerranéenne impose que la SMDD 2.0 lui accorde de l'importance.

4. Proposition de vision pour la SMDD 2.0

La vision actuelle de la SMDD 2.0 est contenue dans le texte suivant:

“La Stratégie se fonde sur la vision à long terme d'une Méditerranée 'durable', c'est-à-dire politiquement stable, prospère et pacifique. Cette vision se fonde sur le choix volontariste d'un scénario 'gagnant-gagnant', qui entend favoriser le co-développement du nord et du sud tout en exploitant les synergies positives de la gestion rationnelle de l'environnement, du développement, et de la gestion économique”.

Les éléments clefs de la vision de la SMDD 1.0 sont les suivants:

- politiquement stable,
- prospère
- et pacifique.
- un scénario 'gagnant-gagnant', qui entend favoriser le co-développement du nord et du sud,

En se fondant sur la Déclaration d'Istanbul (2013) de la CdP18, et sur la vision de l'Approche écosystémique, et en s'en inspirant, le Document de consultation pour la révision de la SMDD a présenté la vision possible suivante:

“Une région méditerranéenne qui soit politiquement stable, prospère et pacifique. Le développement socio-économique ainsi que la santé et le bien-être des sociétés sont conjointement recherchés, et dépendent de la productivité et de la biodiversité d'écosystèmes méditerranéens marins et côtiers sains”.

Les éléments clefs de la vision proposée pour la SMDD 2.0 sont les suivants:

- politiquement stable,
- prospère

- pacifique
- développement socio-économique
- santé
- bien-être
- productivité et biodiversité d'écosystèmes méditerranéens marins et côtiers sains.

Le Tableau 3 présente les résultats de la Phase 1 de la consultation sur la SMDD 2.0 (en ce qui concerne la Vision). Au total 11 réponses renvoyaient aux éléments environnementaux de la vision, 13 aux éléments sociaux et 25 aux éléments économiques. En outre, 26 répondants ont mentionné des questions de gouvernance. Il faut noter, à ce sujet que les répondants ont souvent réitéré les éléments de la vision proposés dans le document de consultation, qui lui-même pointait deux aspects de la gouvernance: la stabilité et la paix. Le Tableau 4 résume certains des commentaires reçus au sujet de la vision de la CMDD et qui n'étaient pas liés à des éléments spécifiques de la vision.

L'on peut tirer quelques conclusions des résultats de la consultation. Premièrement, l'on observe une certaine convergence quant à la manière de présenter les éléments environnementaux dans la vision, qui doit être ajustée *a minima* pour retenir les concepts de capacité de charge et d'utilisation durable des ressources. Deuxièmement, il semble exister une forte insistance sur les concepts économiques et environnementaux-économiques tels que la prospérité, mais aussi des concepts issus de l'économie environnementale tels que les services écosystémiques et le découplage. Troisièmement, l'insistance est forte aussi sur les questions de gouvernance, en particulier la paix et la stabilité, bien que le document de consultation ait mentionné ces deux points dans la vision proposée pour la SMDD 2.0. Des éléments de coopération et de participation/démocratie ont également été avancés, ainsi que l'inclusivité et le concept de vision partagée. Quatrièmement, s'agissant des questions sociales, la plus souvent mise en relief a été la santé, quoique "suggérée" aussi dans le document de consultation, suivie par les déséquilibres territoriaux (migration vers les zones côtières en particulier) et la qualité de la vie. Enfin, il semblerait que l'attente globale soit qu'au lieu de se centrer sur les aspects sociaux du développement durable, la SMDD 2.0 devrait plutôt travailler sur les buts environnementaux et économiques, avec un intérêt particulier pour les synergies dans ces deux domaines, sans pour autant oublier les questions sociales.

Tableau 3: Éléments de la vision de la SMDD 2.0 par nombre de mentions

Pilier du développement durable	Élément dans la vision	Nombre de mentions
Environnement	productif, biologiquement diversifié, écosystèmes sains	6
Environnement	durabilité des ressources	2
Environnement	limites écologiques/capacité de charge	1
Environnement	préservation à long terme des éléments clefs de la biodiversité marine	1
Environnement	approche des paysages	1
Société	santé	4
Société	déséquilibre territorial/migration	3

Société	qualité de la vie	1
Société	culture	1
Société	collectivité	1
Société	enseignement supérieur/ recherche / science/ innovation	1
Économie	bien-être	5
Économie	prospère	5
Économie	développement	3
Économie	énergie durable	3
Économie	revenus	2
Économie	création de richesse	1
Économie	commerce international	1
Économie	services écosystémiques	1
Économie	économiquement dynamique	1
Économie	génératrice d'emplois	1
Économie	bio-économie	1
Économie	découplage	1
Gouvernance	stabilité	5
Gouvernance	paix	5
Gouvernance	collaboration/coopération	3
Gouvernance	participatif/démocratique	3
Gouvernance	inclusion/égalité	3
Gouvernance	unie / "collectivement désirable" / objectifs partagés	3
Gouvernance	transparence	1
Gouvernance	générations futures	1
Gouvernance	gestion des risques	1
Gouvernance	communauté internationale	1

Tableau 4: Commentaires reçus sur la vision de la CMDD mais non liés à des éléments particuliers de cette vision

Commentaire
Équilibrer tous les éléments du développement durable
Lier au rapport ODD sept. 2014
Supprimer la référence à la stabilité
Renforcer le pilier environnemental de la SMDD
Enlever les mots "socioéconomique" et "marin et côtier"
Les mots "durable" et "socioéconomique" sont redondants
Autres déclarations sur la vision à vérifier:
Croissance bleue et PNUE - Économie verte
Déclaration ministérielle de l'UpM sur l'environnement et le changement climatique
Stratégie méditerranéenne pour l'éducation au développement durable

Stratégie UE 2020 pour l'Europe du Sud-Est – Emplois et prospérité dans une perspective européenne
Charte de Bologne et Déclaration de Ljubljana

Sur la base de ces considérations, une vision actualisée est soumise pour examen au Comité de pilotage de la CMDD, à savoir:

Une région méditerranéenne qui soit une région stable, prospère et pacifique, de coopération et d'aspirations partagées en matière de développement socio-économique, de création d'emplois et d'efficacité des ressources, qui protège aussi la santé humaine et la qualité de la vie sans dépasser la capacité de charge d'écosystèmes marins et côtiers sains, productifs et biologiquement diversifiés, entraînée par des systèmes de gouvernance inclusive et participative qui prennent aussi en compte les besoins des générations futures.

5. Conclusion

Le présent document cherche à stimuler la discussion dans la réunion à venir du Comité de pilotage de la CMDD sur une structure et une vision possibles pour la SMDD révisée. Il a été établi sur la base des résultats initiaux tirés de la Phase 1 du processus de consultation pour la révision de la SMDD. Des réponses à ce processus étant encore actuellement reçues, quelques éléments du présent document pourraient nécessiter une mise à jour pendant la réunion du Comité de pilotage. Dès lors que la réunion du Comité de pilotage de la CMDD aura arrêté ses décisions concernant la structure et la vision, la phase suivante de la révision de la SMDD pourra débuter, à savoir l'élaboration d'un projet de nouvelle stratégie sur la base des groupes de travail thématiques qui abordent les divers thèmes de la structure.